

**Lot 1/ mobilier**  
**Lot 2 / écran acoustique**

**Cahier des Clauses Techniques Particulières  
(CCTP)**

**Direction des Bâtiments**

## SOMMAIRE

<b>Lot 1 MOBILIER</b> .....	<b>4</b>
<b>1/ GENERALITES</b> .....	<b>4</b>
1.1 Objet des travaux .....	4
1.2 Bordereau des documents remis .....	4
1.3 Prescriptions techniques concernant les mobiliers et matériaux .....	4
1.4 Prescriptions techniques concernant la mise en place .....	5
1.4.1 Ouvrages préparatoires : .....	5
1.4.2 Montage et mise en place : .....	5
1.5 Documentation graphique à fournir .....	5
1.5.1 dans le cadre de la remise des plis : .....	5
1.6 Normes et certifications .....	5
1.7 Garantie contractuelle .....	6
<b>2 / DESCRIPTION DES OUVRAGES</b> .....	<b>6</b>
2.1 Aménagement des locaux à l'étage .....	6
2.1.1 Bureaux .....	6
2.1.2 Caissons .....	6
2.1.3 Tables de réunion .....	7
2.1.4 Rangements .....	7
2.1.5 Sièges .....	7
2.1.5.1 Sièges de travail : .....	7
2.1.5.2 Sièges visiteurs: .....	7
2.1.5.3 Canapé type 1: .....	8
2.1.5.4 Canapé type 2: .....	8
2.1.5.5 Canapé type 3: .....	8
2.1.6 Éclairage intérieur .....	8
2.1.6.1 Lampadaire .....	8
2.1.6.2 Lampadaire à poser .....	9
2.1.6.3 Lampe de bureau .....	9
2.1.7 Accessoires de bureaux .....	9
2.1.7.1 Porte manteaux .....	9
2.1.7.2 Corbeilles à papier .....	9
<b>Lot 2 ECRAN ACOUSTIQUE</b> .....	<b>10</b>
<b>3/ GENERALITES</b> .....	<b>10</b>
3.1 Objet des travaux .....	10
3.2 Bordereau des documents remis .....	10
3.3 Prescriptions techniques concernant les matériaux .....	10
3.4 Prescriptions techniques concernant la mise en place .....	10
3.4.1 Ouvrages préparatoires : .....	10
3.4.2 Montage et mise en place : .....	11
3.5 Documentation graphique à fournir .....	11
3.5.1 dans le cadre de la remise des plis : .....	11

3.6 Normes et règlements	11
3.7 Garantie contractuelle	11
<b>4 / DESCRIPTION DES OUVRAGES</b>	<b>11</b>
4.1 Écran acoustique	11

# Lot 1 MOBILIER

## 1/ GENERALITES

### 1.1 Objet des travaux

Le présent document a pour objet de définir le matériel et conditions techniques d'exécution du **lot MOBILIER** dans le cadre de l'installation de la Direction de la Culture au bâtiment A , au Pôle Intercommunal de Lecture Publique et Archives pour le compte de la Ville de PAU.

### 1.2 Bordereau des documents remis

En plus du présent document ( CCTP ), de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire ( DPGF ), l'entreprise dispose pour estimer le montant de son lot du plan architecte du 1<sup>er</sup> étage.

### 1.3 Prescriptions techniques concernant les mobiliers et matériaux

L'ensemble des mobiliers proposés seront conformes aux règlements et normes cités à l'article 1.6 .

Caractéristiques principales :

- Simplicité de montage et de démontage
- Pérennité de la gamme : l'entrepreneur s'engage à pouvoir fournir la collectivité (sur commande spécifique hors cadre du présent marché) en pièces détachées et éléments de la même gamme pour l'ensemble des modèles proposés pendant une durée supérieure à la durée de garantie du produit délivré.

Cette gamme doit répondre à des critères précis :

**A • ERGONOMIE :** Facilité de montage et de nouvelle configuration,  
Facilité d'accès au câblage sans usage d'un outil spécifique,  
Accès facilité pour la maintenance de l'unité centrale.

**B • CONFORT D'USAGE :** Aucun élément structurel gênant les mouvements latéraux,  
Câblage du poste à droite ou à gauche.

**C • HOMOGENEITE ET QUALITE DES ENSEMBLES BUREAU :** Etagères/Caissons permettant l'accroche de dossiers suspendus, entraxe normalisé européen 330 mm.

Les matériaux devront faire obligatoirement l'objet d'un avis technique certifiant la qualité de leur fabrication, leurs propriétés et leur aptitude à assurer une bonne exécution de l'ouvrage prévu. Ils seront classés au minimum M4.

#### **QUALITE ENVIRONNEMENTALE DES MATERIAUX :**

L'entrepreneur proposera autant que faire se peut des produits issus de matières recyclées ou renouvelables.

Les éléments en bois (hors bois issu du retraitement de déchets) seront issus de forêts gérées durablement, répondant aux exigences des labels FSC ou PEFC ou équivalent.

L'entrepreneur devra proposer des matériaux ne présentant aucun danger pour les utilisateurs, que ce soit sur le plan sanitaire ou sur leur sécurité d'usage. Ainsi :

- les panneaux agglomérés à base de bois contenant du formol devront à minima faire partie de la classe E1 définie dans la norme NF EN 13986 d'octobre 2002. (teneurs inférieures ou égales à 8 mg de formaldéhyde pour 100 g de matériau, ce qui correspond à des émissions maximales de 0,124 mg par mètre cube d'air). Les produits garantis sans formaldéhyde seront préférés.
- les panneaux agglomérés du pMDI (polymère diphénylméthanediisocyanate) ne devront pas dégager de MDI.

## **1.4 Prescriptions techniques concernant la mise en place**

### **1.4.1 Ouvrages préparatoires :**

Les équipements livrés sur chantier en attente de montage et mise en place, seront entreposés aux frais et risques de l'entrepreneur à l'abri de l'humidité dans des conditions telles que leur qualité ne risque pas d'en être affectée.

Pour ce faire, l'emplacement des lieux de stockage devra être précisé d'un commun accord entre l'entrepreneur et le Maître d'Oeuvre.

### **1.4.2 Montage et mise en place :**

Les éléments de mobilier seront montés et mis en place par l'entrepreneur du présent titulaire du présent lot.

- Toute dégradation due à l'opération précédemment décrite devra être réparée, aux frais du présent lot, par l'entreprise titulaire du marché concerné.
- Les emballages (cartons, protections de toutes sortes) devront être enlevés et évacués en centre de valorisation par l'entrepreneur titulaire du présent lot.

## **1.5 Documentation graphique à fournir**

### **1.5.1 dans le cadre de la remise des plis :**

L'entreprise fournira obligatoirement si elle ne veut pas voir son offre refoulée une décomposition du prix global et forfaitaire avec le prix unitaire de chaque ouvrage élémentaire. Il sera établi dans l'ordre chronologique des différents chapitres constituant le devis descriptif, suivant le cadre joint.

- S'il juge ce devis incomplet pour répondre explicitement au CCTP, il devra le compléter en présentant une annexe après le tableau récapitulatif correspondant à l'article concerné.
- Dans le cas d'oubli, il complétera le bordereau à la suite de ce dernier afin de présenter un prix global représentant la valeur de l'ensemble des travaux nécessaires au parfait achèvement des ouvrages comme préciser ci avant.
- L'entreprise devra compléter la grille d'évaluation de la performance environnementale.
- L'entreprise devra les fiches techniques et les photographies permettant d'évaluer l'esthétique de ces équipements

## **1.6 Normes et certifications**

Le mobilier monté et livré devra être conforme aux normes françaises et européennes (suivant liste en vigueur CTBA):

- NF EN 1335-1 - D 61-040 : Mobilier de bureau - Sièges de travail de bureau - juin 2000
- NF EN 13761 - D 61-044 : Mobilier de bureau – Sièges visiteurs - décembre 2002
- NF D 62-041 Mobilier de bureau - Meubles de rangement - Caractéristiques générales - Essais – Spécifications - avril 1987
- NF D 62-042 Mobilier de bureau - Tables et Bureaux - Caractéristiques générales - Essais – Spécifications - avril 1987
- NF EN 527 - D 62-044 :Mobilier de bureau – Tables de travail de bureau – mai 2000
- NF EN 1023- D 62-043 : Mobilier de bureau- Cloisons - mai 1996
- FD CEN/TR 14073 - D 65-010 : Mobilier de bureau – Meubles de rangement - décembre 2004
- NF EN 14074 - D 65-011 : Mobilier de bureau - Tables de travail de bureau et meubles de rangement –Méthodes d'essais pour la détermination de la résistance et de la durabilité des parties mobiles - février 2005

En complément certains mobiliers devront répondre aux exigences des ecolabels et certifications suivants ou garantir une équivalence stricte :

- pour les sièges de travail :
  - Ecolabel NF Environnement (CTBA)
  - Certification « sécurité confortique » NF bureau (CTBA)

## 1.7 Garantie contractuelle

Les ouvrages, dus au présent lot et soumis par ailleurs à un entretien normal, devront être couverts par les garanties légales en vigueur que sont :

- pour les sièges de travail et sièges visiteurs: garantie de 5 ans
- pour les bureaux, tables et caissons : garantie de 5 ans
- lampadaire : garantie de 2 ans sur la structure, aucune sur les diffuseurs
- lampadaire à poser : garantie de 1 an
- corbeille et porte manteaux : garantie de 1 an

## 2 / DESCRIPTION DES OUVRAGES

### 2.1 Aménagement des locaux à l'étage

#### 2.1.1 Bureaux

Les bureaux seront de la gamme ARCHE de chez ASTRO ou techniquement équivalent;

Ils seront constitués de :

- Plateau en stratifié ou mélaminé haute résistance, contre-balancé, traité anti-reflets, de 25mm d'épaisseur avec chant anti-choc en ABS sans chlore de 2mm, coloris blanc,
- Structure entièrement métallique, à partir de 2 piètements et d'une poutre transversale, section 70 mm X 30 mm, en finition anthracite,
- Vérins de réglage suivant finition anthracite,
- Système de goulotte en matériau souple, suspendu sous la structure, adapté au passage des câbles et 1 bloc prises,

*Localisation : 18 plans de travail dimensions 1400 X 800 X 720 hauteur*

#### 2.1.2 Caissons

Chaque bureau sera équipé d'un caisson mobile,

- Caisson à roulettes à 2 ou 3 tiroirs dont 1 pour dossiers suspendus,
  - Finition dessus dito plateau - Poignées coloris anthracite dito article précédent
  - Caisson sécurisé, Barillet interchangeable avec 2 clefs pliables
  - Caisson insonorisé
  - 5<sup>ème</sup> roulette
  - Etagères permettant l'accroche de dossiers suspendus, entraxe normalisé européen 330 mm
- Surcharges de 25 Kg pour les tiroirs simples et de 65 Kg pour les tiroirs à dossiers suspendus

*Localisation : 18 caissons pour les bureaux*

### 2.1.3 Tables de réunion

Table de la gamme ARCHE de chez ASTRO ou techniquement équivalent :

- table hauteur 720 mm, structure et finitions dito bureau,
- coloris plateau blanc et structure anthracite,

*Localisation : 1 pour le local " réunion "*

### 2.1.4 Rangements

Les rangements seront de la gamme CUBIC de chez ACTIU ou techniquement équivalent;

Ils seront constitués de :

- Structure en panneau stratifié ou mélaminé haute résistance de 25 ou 30mm d'épaisseur avec chant en ABS de 3mm appliqué avec colle thermofusible et arrondi R = 2mm,
- Portes en stratifié ou mélaminé haute résistance de 10mm d'épaisseur avec poignées métalliques incrustées,
- Portes en verre blanc opaque de 5mm d'épaisseur avec profil en aluminium anodisé,
- Base en acier finition époxy anthracite avec niveleurs.

*Localisation : 18 rangements dimensions 2400 X 400 X 880 ht pour les bureaux*

### 2.1.5 Sièges

#### 2.1.5.1 Sièges de travail :

Sièges type THINK de STEELCASE ou techniquement équivalent :

- Fauteuil doté d'un mécanisme à commande exclusive à activation par le poids de l'utilisateur, 2 plages de réglage de la tension de basculement et limiteur de basculement de dossier,
- Réglage de la hauteur d'assise par vérin à gaz classe 4, réglage de la profondeur d'assise,
- Piètement à 5 branches en plastique moulé par injection, roulettes doubles en polyamide Ø 65 mm pour sol dur ,
- Coque de dossier en polyamide avec suspension fils d'acier inoxydable et coussin tapissé de fibres moulées (PET recyclé) et revêtement,
- Coque assise en polypropylène avec suspension fils d'acier inoxydable et coussin tapissé composé de mousse moulées PU HR 50 kg/ m3 et revêtement
- Accoudoirs réglables 3D,.

*Localisation : 18 sièges de travail pour les bureaux*

#### 2.1.5.2 Sièges visiteurs:

Chaise type Lizz de chez KARTELL ou techniquement équivalent :

- En technopolymère thermoplastique teinté
- Sans accoudoirs,
- 6 couleurs possibles
- Hauteur d'assise 44cm,
- Dimensions : hauteur 74 cm X largeur 49 cm X profondeur 53 cm,

*Localisation : 30 sièges visiteurs pour les bureaux et salle conférence*

### **2.1.5.3 Canapé type 1:**

Canapé type Pouf Carla de chez SMARIN DESIGN ou techniquement équivalent :

- Pouf géant,
- Volume moulé en polypropylène,
- Garniture en Bultex,
- Recouvert en pure laine vierge colorée avec des teintures naturelles
- Déhoussable et/ou lavable
- Coloris naturels blanc, noir, gris foncé, gris clair, marron clair,
- Dimensions : hauteur 70cm X longueur 200 cm X profondeur 140 cm

*Localisation : 1 pouf géant pour le hall d'accès au RDC*

*1 pouf géant pour le dégagement principal au 1er étage*

### **2.1.5.4 Canapé type 2:**

Canapé type Pouf Carla de chez SMARIN DESIGN ou techniquement équivalent :

- Pouf,
- Descriptif dito canapé type 1,
- Dimensions : hauteur 40cm X longueur 70 cm X profondeur 60 cm

*Localisation : 3 poufs pour le hall d'accès au RDC*

### **2.1.5.5 Canapé type 3:**

Canapé type Pouf Carla de chez SMARIN DESIGN ou techniquement équivalent :

- Pouf,
- Descriptif dito canapé type 1,
- Dimensions : hauteur 40cm X longueur 100 cm X profondeur 78 cm

*Localisation : 2 poufs pour le hall d'accès au RDC*

## **2.1.6 Éclairage intérieur**

**Nota : Dans la majorité des cas, les luminaires seront équipés d'ampoules « basse consommation, type fluocompacte »**

### **2.1.6.1 Lampadaire**

Lampadaire type Toloméo Méga de chez ARTEMIDE ou techniquement équivalent :

- Lampe à structure aluminium constituée de 1 bras fixe sur base ronde et de 2 bras articulés
- Dimensions « déployée » hauteur totale 327cm, base Ø 33 cm,
- Dimensions « repliée partiellement » hauteur totale 238 cm, largeur 103 cm,
- Dimensions « repliée » hauteur totale 148 cm, largeur 185 cm,
- Fonction de variateur d'intensité lumineuse,
- Tête fixe avec diffuseur Ø42 cm maximum, réalisé en papier parchemin en forme de cône tronqué translucide blanc,

*Localisation : 8 pour les bureaux paysagers*

### **2.1.6.2 Lampadaire à poser**

Lampadaire type Twist de chez TOM DIXON ou techniquement équivalent :

- Lampe à structure aluminium constituée de 1 bras fixe sur base ronde et de 2 bras articulés
- Dimensions « déployée » hauteur totale 327cm, base Ø 33 cm,
- Dimensions « repliée partiellement » hauteur totale 238 cm, largeur 103 cm,
- Dimensions « repliée » hauteur totale 148 cm, largeur 185 cm,
- Tête fixe avec diffuseur Ø40 cm maximum en forme de cône tronqué translucide blanc,

*Localisation : 6 pour les circulations et le hall d'accès au RDC et le dégagement principal au 1er étage.*

### **2.1.6.3 Lampe de bureau**

Lampe type Costanza rouge de chez LUCEPLAN ou techniquement équivalent :

- lampe à structure aluminium brossé constituée de 1 bras sur base en forme de carré,
- dimensions : hauteur totale 80cm, base 18 cm X 18 cm,
- tête fixe avec diffuseur Ø40 cm maximum, réalisé en feuille de polycarbonate en forme de cône tronqué rouge,

*Localisation : 18 pour les bureaux.*

## **2.1.7 Accessoires de bureaux**

### **2.1.7.1 Porte manteaux**

Porte manteau type Océan de chez GENEXCO ou techniquement équivalent :

- Conçu pour supporter les vêtements sans les déformer,
- Structure verticale profilé elliptique en acier,
- Porte-parapluies intégré à la structure verticale,
- 6 patères souples en bi-injection,
- Dimensions : hauteur totale 180 cm, base 32 cm X 32 cm en forme de vague,
- Coloris structure blanc avec patères noires

*Localisation : 9 pour les bureaux*

### **2.1.7.2 Corbeilles à papier**

Corbeille type ECOMANIA de chez GENEXCO ou techniquement équivalent :

- Corbeille à papier en acier avec 2 compartiments amovibles,
- Un compartiment pour le papier, capacité 20 litres,
- Un compartiment avec couvercle, capacité 9 litres ( peut contenir 2 bouteilles de 1,5 litres)
- La vue de dessus du volume généré par les 2 compartiments accolés est une ellipse,
- Dimensions 400 mm X 250 mm X 390 mm hauteur,
- Structure en acier, finition peinture époxy, choix 3 couleurs : noir, gris alu ou blanc

*Localisation : 18 pour les bureaux*

# Lot 2 ECRAN ACOUSTIQUE

## 3/ GENERALITES

### 3.1 Objet des travaux

Le présent document a pour objet de définir le matériel et conditions techniques d'exécution du **lot ECRAN ACOUSTIQUE** dans le cadre des travaux de finition du Pôle Intercommunal de Lecture Publique et Archives pour le compte de la Communauté d'agglomération de PAU – PYRENEES.

### 3.2 Bordereau des documents remis

En plus du présent document ( CCTP ), de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire ( DPGF ), l'entreprise dispose pour estimer le montant de son lot du plan architecte du 1<sup>er</sup> étage.

### 3.3 Prescriptions techniques concernant les matériaux

Caractéristiques principales :

- Simplicité de montage et de démontage

Ils devront faire obligatoirement l'objet d'un avis technique certifiant la qualité de leur fabrication, leurs propriétés et leur aptitude à assurer une bonne exécution de l'ouvrage prévu. Ils seront conformes aux règlements et normes cités à l'article 3.6 .

#### **QUALITE ENVIRONNEMENTALE DES MATERIAUX :**

L'entrepreneur proposera autant que faire se peut des produits issus de matières recyclées ou renouvelables.

Les éléments en bois (hors bois issu du retraitement de déchets) seront issus de forêts gérées durablement, répondant aux exigences des labels FSC ou PEFC ou équivalent.

L'entrepreneur devra proposer des matériaux ne présentant aucun danger pour les utilisateurs, que ce soit sur le plan sanitaire ou sur leur sécurité d'usage. Ainsi :

- les équipements seront facilement lavables
- les panneaux agglomérés à base de bois contenant du formol devront à minima faire partie de la classe E1 définie dans la norme NF EN 13986 d'octobre 2002. (teneurs inférieures ou égales à 8 mg de formaldéhyde pour 100 g de matériau, ce qui correspond à des émissions maximales de 0,124 mg par mètre cube d'air). Les produits garantis sans formaldéhyde seront préférés.
- les panneaux agglomérés du pMDI (polymère diphénylméthanediisocyanate) ne devront pas dégager de MDI.

### 3.4 Prescriptions techniques concernant la mise en place

#### 3.4.1 Ouvrages préparatoires :

Les équipements livrés sur chantier en attente de montage et mise en place, seront entreposés aux frais et risques de l'entrepreneur à l'abri de l'humidité dans des conditions telles que leur qualité ne risque pas d'en être affectée .

Pour ce faire, l'emplacement des lieux de stockage devra être précisé d'un commun accord entre l'entrepreneur et le Maître d'Oeuvre.

### **3.4.2 Montage et mise en place :**

Les éléments de ces écrans seront montés et mis en place par l'entrepreneur du présent titulaire du présent lot.

- Toute dégradation due à l'opération précédemment décrite devra être réparée, aux frais du présent lot, par l'entreprise titulaire du marché concerné dans le cadre de la construction du Pôle Intercommunal de Lecture Publique et Archives
- Les emballages (cartons, protections de toutes sortes) devront être enlevés et évacués en centre de valorisation par l'entrepreneur du présent titulaire du présent lot.

### **3.5 Documentation graphique à fournir**

#### **3.5.1 dans le cadre de la remise des plis :**

L'entreprise fournira obligatoirement si elle ne veut pas voir son offre refoulée un cadre quantitatif détaillé avec le prix unitaire de chaque ouvrage élémentaire. Il sera établi dans l'ordre chronologique des différents chapitres constituant le devis descriptif, suivant le cadre joint.

- S'il juge ce devis incomplet pour répondre explicitement au CCTP, il devra le compléter en présentant une annexe après le tableau récapitulatif correspondant à l'article concerné.
- Dans le cas d'oubli, il complètera le bordereau à la suite de ce dernier afin de présenter un prix global représentant la valeur de l'ensemble des travaux nécessaires au parfait achèvement des ouvrages comme préciser ci-avant.
- De même l'entreprise devra fournir la documentation concernant tous les produits mis en œuvre.

### **3.6 Normes et règlements**

Les écrans acoustiques montés et livrés devront être conforme aux normes en vigueur :

- pour les caractéristiques physiques : densité EN ISO 845, conductivité thermique EN 12667
- pour la robustesse : résistance et allongement à la rupture ISO 1798
  - résistance à la compression ISO 3386-1
  - résistance à l'abrasion EN 530
  - solidité lumière ISO 105B-03
  - caractère antistatique EN 1149-1
  - déperlance AATCC118
- pour la sécurité et l'hygiène : comportement au feu, normes NF P92-501 et ASTM 662-83

### **3.7 Garantie contractuelle**

Les ouvrages, dus au présent lot et soumis par ailleurs à un entretien normal, devront être couverts par les garanties légales en vigueur que sont :

-La garantie de 2 ans pour la structure et les écrans ,

## **4 / DESCRIPTION DES OUVRAGES**

### **4.1 Écran acoustique**

Ces écrans seront de type rigides posés sur pieds, gamme Stéréo de chez TEXAA ou techniquement équivalent :

- l'absorption acoustique sera assurée par des écrans rigides 2 faces Stéréo de TEXAA, constitués:
  - d'une armature métallique,
  - d'une mousse alvéolaire à cellules ouvertes de couleur grise,
  - d'un voile microporeux gris ou noir,
  - d'une housse amovible et lavable en Aéria habillant les 2 faces (maille transonore)

- la mousse et la housse ne sont pas sensible au développement de micro-organismes pour autant les traitements par pesticides chimiques sont proscrits.
- dimensions : 1196 mm X 1196 mm X 50 mm épaisseur
- poids 5kg, aire absorption équivalente aux fréquences moyennes : 1.88
- comportement au feu : classement France M1-non gouttant pour chaque composant,
- coloris: au choix dans la gamme de 23 coloris maille ronde

Chaque écran rigide est posé au sol entre 2 pieds en acier peint époxy gris

- hauteur 1500 mm, diamètre 42 mm, embase ronde diamètre 360 mm

*Localisation : 14 pour les bureaux paysagers*